

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS

Siège social : Rue Ibn Khaldoun 4017 – Sousse

La société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » porte à la connaissance de ses actionnaires et le grand public que par décision du tribunal de première instance de Sousse, en date du 31 mars 2021, il a été ordonné :

- Le refus de la demande d'admission de la société au bénéfice du règlement amiable ;
- L'admission de la société sous la procédure du règlement judiciaire conformément aux dispositions de la loi n°36-2016 du 29/04/2016 relative aux procédures collectives. Ainsi, il a été ordonné, dans ce sens, la nomination d'un administrateur judiciaire et l'ouverture d'une période d'observation de 09 mois. Courant cette période, l'administrateur judiciaire désigné par le tribunal est chargé d'examiner la situation économique et financière de la société, ainsi que prendre acte du plan de restructuration financière et opérationnelle déjà établi.

Ainsi, l'actionnaire de référence de la société et la direction générale ne vont épargner aucun effort pour collaborer avec l'administrateur judiciaire désigné dans le but de préserver et assurer la continuité de l'activité de la société, sauvegarder son patrimoine et conserver les emplois.

Dans ce sens, le plan de restructuration financière et opérationnelle établi depuis 2018 et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires sera mis à la disposition de l'administrateur judiciaire. Lequel plan a été élaboré en concertation avec des cabinets de renom, chacun dans son domaine d'expertise (Due Diligence, montage financier, amélioration opérationnelle, etc...).

De plus, l'actionnaire de référence continuera dans les mêmes démarches lancées auparavant dans l'objectif d'apporter à la société le soutien financier nécessaire à travers une levée de fonds à réaliser par un Fonds d'investissement. Une levée de fonds autant convoitée pour assurer la reprise de l'activité de la société et rompre définitivement avec les difficultés qu'avaient rencontrées depuis des années. Ces difficultés, qui se sont accentuées depuis la révolution particulièrement la montée en puissance du marché parallèle et qui ont été identifiées par toutes les analyses financières faites et annoncées par tous les précédents communiqués publiés par la société.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*